



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 28 mars 2019**

RAPPORT 02/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 770'000.- pour l'entretien 2019
des réseaux communaux de canalisations et routes**

Rapport sur Préavis n° 02/2019 «Demande de crédit de CHF 770'000.- pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 02/2019 s'est réunie le jeudi 7 février 2019 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de:

Mme Yvette Bonjour	UDC	
M. Antoine Dormond	VER	
M. Roger Pieren	VL	
Mme Dora Rentsch	PDC	
M. Laurent Lavanchy	DA	remplaçant M. Clément Tolusso
M. Jacques Zaugg	PLR	
M. Eric Oguey	PS	président-rapporteur

La Municipalité était représentée par Mme Elina Leimgruber, syndique, qui était accompagnée de M. Claude Lehrian, chef de service de la DAIE. Ils ont pu donner des explications complémentaires et ont répondu à toutes nos questions. Nous les en remercions.

En préambule, Madame la Syndique explique que c'est par simplification et par proche unité de la matière que les 4 projets ont été réunis dans un seul préavis. Quelques renseignements complémentaires ont été donnés sur la chronologie des travaux.

3.1 Rénovation du sentier des Pêcheurs

Les travaux à accomplir sont évidents. Techniquement il serait possible de poser un revêtement perméable. Le coût serait moins cher mais cela ne vaut pas la peine pour 20 mètres.

Sous le chemin se trouve une grosse conduite du SIGE et il faut en tenir compte pour le choix des matériaux.

Pourquoi ne pas poser des caissons en bois? Ce serait moins cher mais demanderait plus de travaux. C'est compliqué car il y a une variation importante de hauteur et la hauteur maximum est grande. L'endroit est sensible car le tout doit tenir le talus, et il y a la conduite et la proximité de la tour d'habitation.

Un commissaire fait la remarque que, lors des travaux dans le vallon de la Tinière à Villeneuve, une partie des matériaux utilisés est du bois, sauf dans le secteur du ruisseau, jusqu'à un certain niveau où les aménagements doivent être réalisés en béton ou en enrochement afin de résister aux crues centennales ou millénales.

Complément d'information de M. Lehrian: la variante d'un soutènement en bois n'a pas été retenue car les ancrages nécessaires seraient de plusieurs mètres en direction de la tour de Gilamont, nécessitant un important terrassement. D'autre part le risque d'un tassement doit être minimisé au maximum en raison de la présence de la conduite du SIGE d'un diamètre de 40 cm. Finalement le niveau fluctuant de la Veveyse réduit la durée de vie de l'ouvrage par risque de pourriture comme on peut le voir sur le sentier du musée Chaplin cité en exemple. Au musée Chaplin, les éléments du mur en rondin ont disparu sous la terre et les arbres. Les éléments visibles sont complètement déplacés, pourris, cassés et disloqués. Les racines des arbres actuels détruisent le mur (et retiennent aussi une petite partie du terrain). Dans notre cas, nous déconseillons d'employer cette technique car le but premier de ce mur est de tenir les services et de soutenir un chemin. Un tel mur ne peut empêcher les déformations. Si celles-ci sont acceptables pour un sentier piéton, elle ne le sont pas pour un ouvrage dans lequel passent des services dont de l'eau potable à haute pression.

3.2 Création d'un trottoir à l'avenue de Gilamont

L'argument principal est la sécurisation de l'endroit. Pourtant, il semble peu courant que des cars déposent leurs passagers à cet endroit. Il pourrait sembler utile qu'un trottoir continu parcourt l'est de l'avenue de Gilamont, mais alors l'argument des cars qui déchargent leurs passagers n'est pas pertinent. En plus, la création d'un trottoir à l'est de l'avenue se heurterait à des difficultés: des voitures parkées à ras la route vers les entreprises et un problème de cadastre proche du n° 40, la propriété touchant la route.

La commission est sceptique sur cet aménagement et souhaite une réflexion globale et un projet cohérent sur toute l'avenue de Gilamont.

Le côté ouest de l'avenue est plus agréable, un trottoir y est déjà existant et il faudrait envisager de parker les cars à la descente.

3.3 Adaptation sectorielle de la chaussée du quai Perdonnet

Des commissaires se demandent s'il ne s'agit pas d'une opération blanche en faveur de la Fête des Vignerons. On nous répond que ce n'est pas le cas. La chaussée n'est pas assez large à cause des terrasses implantées sur la route. Un commissaire relève que c'est aux terrasses de s'adapter à l'espace disponible et non l'inverse et qu'une interpellation du groupe des Verts le 15 mars 2018 intitulée «Utilisation de l'Espace Public, Quelles sont les Règles?» est toujours sans réponses de la part de la municipalité. Malgré cette faible largeur, les véhicules d'urgence peuvent passer. Des commissaires relèvent qu'il y a une logique architecturale qui serait mise à mal par la démolition des massifs floraux et la suppression de l'effet de symétrie.

Le but des travaux est de mettre à niveau toute la chaussée afin d'«effacer» l'aspect routier de l'aménagement. Pour cela, les terrasses devront être démontées. La

municipalité nous apprend que cette demande d'adaptation de l'espace public fait surtout suite à un souhait des deux restaurants et de l'hôtel donnant sur le quai à cet endroit.

La commission émet 2 vœux:

- Que la suppression des bacs à fleurs soit compensée par la plantation d'arbres dans le prolongement de l'alignement des platanes existants et ce jusqu'à la limite perpendiculaire de la rue du Léman. La bande perméable au sol devrait être prolongée d'autant sous les arbres à planter.
- Que la municipalité mène une réflexion globale et propose un projet cohérent de réaménagement sur toute la longueur du quai Perdonnet.

Ces vœux sont acceptés par 5 oui et 2 abstentions.

Complément d'information de M. Lehrian: nous avons étudié la possibilité de planter 4 arbres dans l'alignement des arbres existants en lieu et place des massifs floraux. La mise en place d'arbres est envisageable techniquement sous les massifs existants. Les fosses nécessaires au bon développement des arbres devront avoir un volume de 8 m³ minimum. La proximité du lac nécessiterait des sondages afin de déterminer à quelle profondeur ces fosses pourraient/devraient être réalisées. Une profondeur réduite engendrerait une emprise supplémentaire sur les quais pour ces fosses. Des platanes identiques aux existants sont recommandés (*platanus orientalis cuneata*) par la DEP. La période de plantation idéale est en automne pour ce type d'arbre, soit après la FDV 2019. **Le montant de ces travaux sont estimé à environ CHF 26'000.-. En cas d'acceptation de cette variante par le Conseil communal, ce montant viendra en plus-value du crédit demandé. Les conclusions devront donc être amendées.**

4.1 Entretien du voûtage de la Veveyse aux Toveires

Les derniers travaux datent de 16 ans.
Pas d'autres questions ou remarques.

6. Coût des travaux

Un commissaire s'étonne de la différence de pourcentage des honoraires d'ingénieurs pour ces différents projets. La réponse est que cela dépend des projets et de la difficulté des projets.

Votes:

sentier des Pêcheurs:	7 oui	0 non	0 abstention
avenue de Gilamont:	1 oui	4 non	2 abstentions
quai Perdonnet:	5 oui	1 non	1 abstention
Toveires:	7 oui	0 non	0 abstentions

Conclusions

En conclusion, la commission chargée de l'étude du préavis 02/2019 vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 02/2019 du 17 décembre 2018,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 530'000 pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes, exception faite du projet de «Création d'un trottoir à l'avenue de Gilamont»;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte «Dépenses d'investissement»;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 26'500 pendant 20 ans

Pour la commission, le rapporteur



Eric Oguey